

UN PLAN DE RELANCE ET DE RESILIENCE POUR ACCELERER LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION

EEN HERSTEL- EN VEERKRACHTPLAN OM DE FINANCIERING VAN DE TRANSITIE TE VERSNELLEN

Séminaire interne du CFDD du 9 décembre 2020

Rapport

Jean-Pascal van Ypersele introduit le séminaire et rappelle l'actualité du sujet. Le Conseil fédéral du développement durable est impliqué dans la préparation du Plan national de relance et de résilience (PRR) de la Belgique. Le séminaire abordera notamment le processus par lequel la Belgique peut solliciter des subsides européens en particulier pour accélérer la transition verte et digitale.

PARTIE I : LE PLAN DE RELANCE ET DE RESILIENCE EN BELGIQUE

Veerle Nuyts (Commission européenne, semestre européen) indique que le soutien de la société civile au PRR est une condition de son succès. La Commission européenne analysera une série de critères centraux qui sont également importants pour le Plan national Energie-climat (PNEC). La proposition de la Commission qui établit ces critères a été modifiée par le Conseil de l'Union européenne et évoluera encore à la lumière du trilogue avec le Parlement européen.

Les secteurs où apparaissent des échecs de marché doivent être abordés dans le PRR. Là où c'est possible, le PRR doit aussi mobiliser les investissements privés.

Deux principes sont importants :

1° Les réformes et les investissements proposés doivent être regroupés en parties cohérentes, les « composantes ». Chaque composante donne un aperçu des réformes et investissements prioritaires sur une politique donnée. Réformes et investissements vont main dans la main.

2° La Commission encourage les autorités belges à consulter les partenaires sociaux et toutes les parties intéressées. Plus l'avis du CFDD sera concret, avec des éléments cruciaux pour ses membres, plus il pourra peser sur le succès final du plan.

La Commission évaluera le PRR selon 3 axes :

1° Le PRR doit relever les défis identifiés dans les recommandations par pays du semestre européen en 2019 et en 2020.

2° Le plan doit contribuer effectivement à la transition verte et digitale avec des objectifs clairs : 37% des dépenses doivent être consacrées au climat ; chaque réforme/investissement doit respecter le principe « *do no significant harm* » aux objectifs environnementaux ; 20% des dépenses doivent être affectés à des projets digitaux.

3° Le plan doit promouvoir le potentiel de croissance, la création d'emplois et la résilience économique et sociale de l'Etat membre, y compris la durabilité de ses politiques budgétaires.

Xavier Vanden Bosch (Commission européenne, semestre européen) rappelle que les recommandations du semestre européen à la Belgique 2019-2020 s'articulent autour de 4 grands axes :

1° Garantir des finances publiques saines, améliorer leur efficacité notamment avec des « *spending reviews* », assurer une coordination efficace des politiques budgétaires à tous les niveaux de gouvernement, être attentif à la soutenabilité du système de pensions et des soins de longue durée.

2° La suppression des freins au travail, la mise en place de mesures d'activation efficaces, l'amélioration du système d'éducation et de formation afin qu'il soit adapté aux transitions numérique et écologique, et une baisse de la charge fiscale sur le travail. Il faut également élaborer une stratégie en matière de compétences afin de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et remédier à l'inadéquation des compétences. Enfin, les inégalités scolaires sont un point d'attention majeur pour la Belgique.

3° Tous les Etats membres sont invités à accélérer les investissements publics dans des projets qui peuvent être mis en œuvre à court terme et d'encourager l'investissement par le secteur privé grâce à un cadre légal clair et stable. Pour la Belgique, 5 domaines d'investissement prioritaires sont identifiés parmi lesquels: la mobilité durable (une stratégie interfédérale de mobilité)¹, la transition énergétique (efficacité énergétique des bâtiments et énergies renouvelables) et l'économie circulaire.

La Commission a publié une note de guidance et un *template* standard. Ces documents détaillent la structure de l'information que les Etats membres doivent présenter. Le caractère particulièrement concret et précis de l'information souhaitée est très important.

Pour conclure, le PRR fournit une opportunité pour accélérer des réformes et des investissements qui rendront l'économie plus résiliente et pour accélérer la transition verte et digitale. Le plan belge sera interfédéral et la cohérence importera beaucoup. La consultation de la société civile peut appuyer cette cohérence et proposer des accents particulièrement concrets.

Anton Muyldermans (conseiller auprès du Secrétaire d'Etat en charge du PRR)

Le travail de préparation du PRR est structuré en 5 axes : durabilité, agenda digital, mobilité, solidarité (formation et soins de santé) et productivité. Dans le domaine de la durabilité, les composantes s'articulent principalement autour des bâtiments (rénovation énergétique des logements sociaux, bâtiments publics et bâtiments privés), de l'énergie (technologies

¹ Voy. l'avis du CFDD du 23 octobre 2020 sur le plan de relance du gouvernement fédéral, para [15], <https://www.frdo-cfdd.be/sites/default/files/content/download/files/2020a10f.pdf>.

émergentes, infrastructures de transmission, réseaux locaux d'énergie, ..) et de l'environnement (agriculture et alimentation, économie circulaire, utilisation des terres, ..). Dans le domaine de la mobilité, les composantes sont par exemple l'infrastructure (cyclable, pour les transports en commun), l'achat de nouveaux bus, l'infrastructure ferroviaire, les voies navigables, les infrastructures de recharge, la gestion du trafic, la mobilité comme un service).

Les composantes sont des regroupements de projets d'investissement et réformes qui forment un ensemble cohérent.

L'équipe est en train d'analyser les projets reçus. Elle examine leur conformité aux priorités et critères d'éligibilité de l'UE, mais travaille aussi autour de la cohérence du plan en essayant de se concentrer sur les composantes les plus importantes (éviter un nombre trop important de petits projets pour de petits montants). Il faudra prioriser les projets afin d'atteindre l'objectif de 37% des dépenses. L'on cherche à dégager plus de moyens pour les technologies émergentes dans le domaine de l'énergie afin de booster la transition (hydrogène vert, CCS, batteries etc.), pour l'infrastructure énergétique, les groupements énergétiques locaux ou les réseaux de chaleur. Certains projets moins directement liés au climat mais « verts » sont également examinés en matière d'économie circulaire et l'utilisation des terres (par exemple pour la restauration des habitats le long des rivières). En matière de mobilité, un accent est mis sur les utilisateurs actifs (pistes cyclables). Le principe « *do no harm* » recommande de ne pas investir pour l'élargissement des capacités des routes pour les automobiles. Des projets visant à élargir l'usage des transports en commun avec des bus et des trains moins émetteurs (ex : bus hybrides ou à hydrogène) sont examinés. Il faut ajouter qu'en Belgique, il existe de grands besoins d'investissement dans l'infrastructure ferroviaire et l'adaptation des voies navigables. Des initiatives seront nécessaires pour l'électrification du transport, avec l'installation d'infrastructures de recharge. Dans le domaine de la gestion de trafic, toutes les mesures possibles pour organiser le shift modal sont introduites (ex : taxe kilométrique). Enfin la dimension digitale y est également présente (*Mobility as a service* : par exemple digitalisation des titres de transport).

A côté des 5 axes mentionnés ci-dessus, pour lesquels 5 groupes de travail ont été constitués, la préparation du PRR s'appuie également sur différents groupes transversaux, dont un groupe « impacts » pour s'assurer que la mesure d'impact des projets peut être faite et un groupe « financement » qui explore d'autres possibilités de financement (non européennes) pour ces projets.

L'idée est de préparer un premier draft pour le 18 décembre 2020, qui sera transmis au Conseil Central de l'Economie et au CFDD, en même temps qu'à la Commission européenne. Plus de 150 fiches de projets ont été reçues par le Secrétaire d'Etat à la relance. Réaligner ces projets autour des priorités représente un tour de force majeur. Les projets reçus sont de bonne qualité.

Fin 2020-début 2021, une clé de répartition des financements entre les régions et le niveau fédéral sera établie. En janvier et février, les commentaires reçus des organes consultatifs et de

la Commission Européenne seront intégrés. Tout cela permettra de présenter un plan beaucoup plus définitif.

DISCUSSION

- Question : Pourquoi la Commission européenne n'a-t-elle pas choisi d'intégrer les SDGs eux-mêmes dans les lignes directrices pour les plans de relance ?

Commission européenne: Les SDGs restent très importants dans l'agenda de la Commission. L'objectif est de les mettre en œuvre via l'implémentation des recommandations du semestre européen. Or, celles-ci doivent également être suivies au niveau des PRR. L'on peut donc dire que la Facilité pour la reprise et la résilience (RRF) européenne est bel et bien un catalyseur pour atteindre les SDGs en 2030. La Commission publiera un document SWD (*staff working document*) reprenant l'analyse destinée à éclairer ses décisions. Ce document remplacera le rapport par pays du semestre européen qui est normalement publié en février. Il contiendra des informations issues du monitoring des SDGs et indiquera de ce fait comment ceux-ci peuvent être atteints dans les Etats membres.

- Question : L'équipe du Secrétaire d'Etat à la relance a-t-elle déjà fait le total des montants qui sont derrière les fiches de projets ? Est-on plus ou moins dans les lignes budgétaires proposées par l'UE ou bien atteint-on déjà 10 fois ce montant ?

Anton Muyldermans: Les défis sont énormes et coûteront plus que 5 milliards d'euros. Notre approche consiste à récolter les projets et à les prioriser. Mais n'oublions pas que les moyens activables ne se limitent pas aux subsides européens. Les gouvernements pourront aussi emprunter soit sur la RRF, soit sur leurs budgets propres. Ensuite, nous essayons aussi d'activer au maximum les capitaux privés pour financer un maximum de projets, notamment d'isolation des bâtiments. Il n'y a pas que l'argent public qui peut servir à financer l'économie et se mettre sur la voie de la transition écologique et digitale.

- Question (Secrétariat du CFDD) : Est-il possible de tenir compte du fait que les conditions fixées par la Commission européenne pour l'octroi des subsides aux Etats membres risquent d'être modifiées à l'issue du trilogue avec le Parlement européen ?

Commission européenne : Les grandes lignes font déjà l'objet d'un accord. Nous nous sommes basés sur l'approche générale du Conseil de l'UE qui a été définie courant septembre. Un certain nombre de points sont encore discutés : l'objectif des 37% pour le climat, pourrait inclure aussi des objectifs environnementaux (ex : biodiversité), et ces 37% pourraient évoluer vers 40%. Le Parlement européen a aussi insisté pour intégrer des thématiques plus larges, par exemple en introduisant des objectifs thématiques additionnels. Mais les méthodologies à développer seraient alors plus complexes. Le fait que cette négociation soit en cours ne pose absolument aucun problème. Des ajustements pourront être faits le cas échéant. Mais sur l'ensemble, sur le fait que les recommandations par pays doivent être suivies, sur l'importance du digital et de la

transition verte, il y a déjà un accord. En ce qui concerne la gouvernance du dispositif, notamment le reporting au Parlement, on y verra plus clair très prochainement. Il faut garder à l'œil que l'ensemble du paquet est tributaire d'un accord sur l'ensemble du budget européen (*Multiannual Financial Framework*), lequel est en ce moment suspendu avec la question de l'Etat de droit. Malgré cela le travail sur les PRR peut avancer et ne doit pas traîner. Le plus vite on pourra discuter du projet de PRR belge, le mieux ce sera.

- Question (un membre du CFDD) : Y a-t-il déjà un avis informel de la Commission par rapport aux 5 axes de travail qui ont été choisis par la Belgique, ou un débat entre la Commission et la Belgique sur ce point ?

Commission européenne : Nous n'avons porté d'avis sur aucun des 5 axes et nous travaillerons sur la base de ce qui sera soumis en principe le 18 décembre prochain. Un dialogue pourra vraiment débiter à partir de ce premier projet. Nous examinerons la cohérence pour chacune des composantes et la cohérence d'ensemble.

- Question (un membre du CFDD) : Le principe *do no harm* inclut-il le fait qu'il faudrait exclure l'hydrogène gris et bleu et les investissements dans de nouvelles infrastructures gazières² ?

Anton Muyldermans : C'est une question très pertinente. Lorsque l'on parle de l'hydrogène c'est bien pour soutenir la recherche fondamentale et les projets de démonstration à plus grande échelle. Ce que l'on voit dans ces projets c'est qu'ils évoluent tous vers l'hydrogène vert. La technologie doit être adaptée à ce nouveau type de production d'électricité intermittente, donc il faut prévoir d'autres types d'électrolyseurs. A long terme l'hydrogène vert sera encore plus vert car produit avec de l'électricité verte. Il faudra voir comment sera défini exactement le principe *do no harm* par l'UE, mais il ne faut pas oublier que l'hydrogène sert à remplacer des technologies dans des secteurs où il est difficile de réduire les émissions (*hard to abate*). L'hydrogène bleu aura déjà des effets très positifs par rapport aux carburants fossiles. Il faut aussi tenir compte du fait que l'hydrogène sera surtout produit en zone MENA (*Middle East and North Africa*) et devra être transporté.

PARTIE II : LE FINANCEMENT DE L'ACTION POUR LE CLIMAT DANS LE PLAN DE RELANCE EN FRANCE

Hadrien Hainaut (*Institute for Climate Economics – I4CE – Paris*) présente l'Institut de l'économie pour le climat, association à but non lucratif qui concentre une expertise économique et financière sur les changements climatiques. L'Institut s'intéresse donc aux aspects économiques et financiers plutôt qu'aux aspects proprement énergétique et technique. Il se concentre sur des recherches appliquées, des contributions au débat public en tenant compte de recherches qui

² Ce membre du CFDD indique aussi en ce qui concerne l'hydrogène que certains investissements sont très coûteux et peuvent très vite absorber les fonds disponibles (comme ils ne sont pas rentables il faut plus d'argent public)

tiennent compte d'un horizon à long terme. Les institutions fondatrices de l'I4CE ont toutes un ADN financier (Caisse des dépôts, Agence française de développement responsable de l'aide au développement, ADEME, Banque de France, Caisse des dépôts du Maroc).

L'I4CE a fait entendre sa position sur la relance économique dès mars 2020, lorsque les premiers effets de la crise économique et sanitaire ont commencé à se manifester : agir en faveur du climat est particulièrement bénéfique en temps de crise car cela permet de sécuriser des éléments de crédibilité environnementale, notamment le Green Deal qui semble un élément important du contrat social plus général, de préserver les capacités industrielles qui seront importantes pour la transition et d'adapter notre économie aux changements climatiques. A côté de ces avantages environnementaux, l'action pour le climat a un effet positif sur le plan économique car elle permet de relancer l'activité, de réduire la sensibilité à des crises futures (ex : chocs du prix du pétrole qui se sont produits encore récemment) et de sécuriser notre approvisionnement alimentaire et industriel. Sur le plan de la santé, l'action pour le climat réduit nos fragilités face à des menaces sanitaires, notamment par l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction de la précarité énergétique.

En France, la stratégie nationale bas carbone (SNBC) parue en mars 2020 décline les efforts de réduction d'émissions du pays en budgets carbone par tranche de 5 ans. Elle vise à terme à rendre le pays neutre en carbone, c'est-à-dire à équilibrer les émissions des secteurs répertoriés depuis 1990 avec les puits d'émission, notamment forestiers.

L'I4CE s'attache à mesurer les investissements nécessaires pour combler l'écart de réduction d'émissions afin d'atteindre les objectifs à court terme du second budget carbone (2019-2023), de façon à se placer sur la trajectoire de la SNBC. Il chiffre ces besoins entre 15 et 25 milliards d'euros par an après déduction des investissements historiques (ce qui est déjà investi au cours des dernières années). Mais les besoins d'investissements du troisième budget carbone (2024-2028) sont encore plus importants, car au fur et à mesure que le pays déploie sa transition, les besoins d'investissements deviennent plus conséquents.

Pour procéder à une estimation détaillée des besoins d'investissement, l'I4CE établit les besoins physiques qu'implique la SNBC (ex : nombre de logements à rénover, nombre de mégawatts d'énergie renouvelable à déployer) et les multiplie par leurs coûts, en établissant ces derniers sur la base de la littérature et d'hypothèses construites avec les parties prenantes concernées. Ce travail aboutit à un inventaire des besoins non seulement global, mais aussi détaillé par secteur, ce qui est très important pour construire un plan d'action.

Les travaux de l'I4CE permettent aussi depuis plusieurs années de connaître qui entreprend et qui finance ces investissements. Le panorama des financements climat (p.7 du power point) indique les investissements dans les différents secteurs (à droite). La grosseur des flèches est proportionnelle aux montants financiers et le rôle des porteurs de projets publics et privés (entreprises, ménages) apparaît également. A gauche de la figure sont indiqués les modes de financement des investissements (en bleu : par des subventions, en orange/rouge : par le circuit

bancaire, ou bien par des fonds propres). *L'I4CE suit ce mix financier depuis des années et essaie de le déployer dans le cadre de ses propositions pour la relance.*

Ce travail aboutit dans une projection à court terme à chiffrer le besoin d'un financement public additionnel de 9 milliards d'euros par an. Sur cette base, des mesures qui ne sont pas extrêmement nouvelles ni radicales sont proposées pour déclencher :

- Davantage de rénovations avec des aides, des prêts,
- Une production plus importante de véhicules électriques avec des outils qui fonctionnent déjà aujourd'hui (bonus automobile renforcé pour les voitures électriques des particuliers, bornes de recharge en accès libre financées par l'Etat et les collectivités),
- La mise à disposition d'un réseau ferroviaire, de transports en commun rénovés et étendus vers la périphérie des villes, de davantage de pistes cyclables par des budgets spécifiques,
- La production d'électricité, de gaz et de chaleur renouvelables par des aides et des prêts.

L'important est d'agir simultanément sur un nombre de facteurs importants. L'I4CE a publié en juillet 2020 un rapport où l'on retrouve pour chaque secteur des fiches de l'ensemble des mesures proposées et de leurs interactions souhaitées, en tenant compte également de leur effet de levier (subventions, réglementations, accès au marché etc.)³.

Ce financement additionnel de 9 milliards d'euros par an à court terme (jusqu'en 2023) représente une impulsion publique cruciale, modeste et sans regrets. Sans cette impulsion publique, il n'y aurait pas de projets supplémentaires. Elle est relativement modeste car l'on peut compter sur un effet de levier de l'argent public sur l'argent privé pour obtenir des investissements finalement assez importants. Cette impulsion est également sans regrets car les bénéfices attendus sur l'activité, l'emploi, le solde commercial, la qualité de l'air semblent largement à la hauteur des coûts.

A moyen terme, à l'horizon de la deuxième moitié de la décennie (au-delà de 2024) le besoin de financer les opérations par des fonds publics deviendra plus important. L'investissement public additionnel est estimé à 22 milliards d'euros par an. Il y aura de plus en plus de projets à soutenir, liés à des progrès techniques, ou bien à la précarité énergétique. Il y aura certes toujours des bénéfices, mais l'apport de fonds publics, par la fiscalité ou par l'endettement, deviendra un point de débat. En effet, l'I4CE a fait toutes ses projections en considérant que la France ne réintroduirait pas de prix du carbone supplémentaire dans les prix de l'énergie. Ceci résulte du débat national de 2018, qui a amené le gouvernement à conclure que cette taxe ne serait pas augmentée d'ici la fin du quinquennat. Le soutien public jusqu'à moyen terme (2028) sera d'autant plus nécessaire. Il semble que l'estimation faite correspond à des financements nécessaires, mais non suffisants. Ils ne reflètent pas la totalité des besoins parce que les

³ Ce rapport est intitulé : *Relance : Comment financer l'action climat ?* Voy. https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2020/07/I4CE-Relance_FinancementActionClimat-52p-2.pdf

projections ne couvrent que les secteurs du bâtiment, de l'énergie et des transports. Il manquerait l'agriculture, l'alimentation, l'industrie, le nucléaire, la recherche et le développement, et l'adaptation. *L'éventail complet des besoins de financement à prendre en compte dans le cadre d'un plan de relance est donc probablement plus large.* Il ne faut pas oublier non plus que l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE d'ici à 2030 est passé à 55% par rapport à 1990.

Il y aura aussi peut-être moins d'effet de levier parce que la crise semble réduire les capacités financières des porteurs de projets. Il est important d'aider les porteurs de projets à passer la crise. L'I4CE dans ses rapports dresse la liste des difficultés financières constatées, mais n'a pas l'expertise pour faire des recommandations sur la manière selon laquelle ces difficultés doivent être gérées, étant donné la complexité de leurs modes d'opération et des conventions existantes entre publics et privés dans chaque secteur. L'Institut recommande surtout de vérifier que dans chaque secteur il existe des dispositifs pour gérer ces difficultés : comment sont gérées les baisses de recettes ? Comment la stabilité des entreprises est-elle gérée ?

En septembre 2020, le gouvernement français a présenté le plan « France Relance » qui s'élève à 100 milliards d'euros. Au cours de l'automne, différents travaux de cotation environnementale ont essayé de mesurer en milliards d'euros quelle est la place du climat dans ce plan. L'I4CE a identifié 18 milliards d'euros destinés au climat (18%). Le gouvernement s'est ensuite exprimé pour identifier 32 milliards d'investissements et de dépenses favorables au climat, et a associé les 68 autres milliards à des effets neutres pour le climat. Par contre, d'autres travaux qui prennent en compte des assiettes un peu différentes, comme le consortium *Green Recovery Tracker*⁴, identifient dans l'ensemble des mesures françaises pour faire face à la crise du coronavirus (mesures d'urgence, plans régionaux, pour un total de 277 milliards d'euros) non seulement des financements favorables (à hauteur de 12%), mais aussi des financements défavorables (22 milliards d'euros), et des financements neutres ou à effet inconnu (220 milliards d'euros). Le Haut Conseil pour le climat français a aussi rendu le 15 décembre 2020 un avis sur le plan de relance français⁵. Ce qu'il faut retenir ici c'est que l'exercice pour mesurer la place du climat n'est pas un exercice si facile et soulève plusieurs questions. Il faut notamment vérifier ce que l'on met au numérateur (quelles dépenses rattache-t-on au climat ?) et au dénominateur (que considère-t-on comme l'ensemble de l'action publique pertinente : le PRR ou l'ensemble des mesures ?).

Mais la relance n'est pas qu'une question de financement. Ce qui importe c'est de voir comment les mesures favorables au climat se déploient. La vigilance est de mise sur la manière de dépenser l'argent. Quels sont les projets qui vont être soutenus ? Comment va-t-on combler les écarts de

⁴ Consortium dirigé par le Wuppertal Institute et E3G :

https://experience.arcgis.com/experience/f2700c9b597a4aababa4c80e732c6c5c/page/page_13/?views=view_22%2Cview_17

⁵ Voy. <https://www.hautconseilclimat.fr/publications/france-relance-quelle-contribution-a-la-transition-bas-carbone/>

coûts qui peuvent exister entre technologies fossiles et technologies vertes ? Comment va-t-on s'assurer que les investissements faits dans les infrastructures sont bien couverts après par du report modal effectif pour ne pas avoir investi dans des infrastructures qui ne serviraient pas assez ? Comment intégrer l'adaptation ? Comment soutenir davantage les collectivités qui sont un niveau de relai du plan très important ?

D'après le gouvernement français, il n'y a pas dans le plan « France Relance » de mesures qui causent des nuisances climatiques. Le principe *do no harm* semble respecté. Mais on voit dans les travaux du *Green Recovery Tracker* qu'en fait l'ensemble des mesures d'urgence inclut des mesures notamment en faveur de la production automobile, de la fabrication des équipements aériens, des compagnies aériennes. Le débat sur le principe *do no harm* est compliqué. On conçoit bien que les mesures d'urgence sont nécessaires pour des considérations d'emploi et de stabilité sociale en période de crise. Le débat se porte du coup sur le conditionnement de ces mesures, et sur la manière de faire en sorte que les secteurs aidés trouvent après la crise des signaux économiques structurants pour se détourner de l'activité fossile. En France une partie de ce débat est restée ouverte et la question n'a pas été réglée.

L'I4CE suit aussi dans ces travaux la progression des investissements fossiles. Alors que ceux-ci devraient avoir tendance à diminuer au cours du temps, on constate que depuis 2011 la France a considérablement renforcé ses investissements dans les technologies fossiles. Ce n'est pas tellement la production d'énergie fossile qui est un problème, car il y en a très peu sur le territoire, mais bien les équipements de consommation et en premier lieu les véhicules individuels et les poids lourds. Ce sont eux qui poussent la courbe des investissements vers le haut au cours de ces dernières années. Dans la considération *do no harm*, l'on insistera donc sur le fait que c'est cette hausse là qui est la plus importante à gérer aujourd'hui, en ayant des signaux fiscaux et réglementaires pour détourner les ménages et les entreprises de ces acquisitions, puisque l'on voit que ce sont les ménages et les entreprises qui réalisent ces investissements.

DISCUSSION

- Question (Secrétariat du CFDD) : A propos des subventions aux énergies fossiles, l'une des recommandations que la Commission avait faites à la Belgique dans le cadre du PNEC c'était de lister toutes les subventions à l'énergie, y compris à l'énergie fossile. Ceci pose des questions en termes de méthodologie de suivi des investissements pour le climat. Pensez-vous que les subventions aux énergies fossiles devraient venir en déduction des investissements pour le climat dans le calcul de leur pourcentage dans le PRR (numérateur de la fraction) ? Serait-il possible d'avoir un coefficient négatif pour de tels investissements ?

Hadrien Hainaut : Le repérage des dépenses faites pour les énergies fossiles peut se faire concernant les dépenses budgétaires et les dépenses fiscales. C'est un sujet qui a d'abord été abordé en France par la Cour des comptes dans un rapport sur les rabais fiscaux et dans deux rapports du gouvernement dont le dernier remonte à septembre 2020 (Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat). Ces rapports établissent une cotation

environnementale c'est-à-dire regroupent les dépenses en catégories « favorable », « défavorable » ou « neutre ». Dans la catégorie « défavorable » on trouve des dépenses fiscales. Cela ne met pas fin au débat méthodologique parce que la manière d'après laquelle ces dépenses sont établies est critiquée par les ONG qui reprochent à l'Etat d'utiliser des méthodes qui sous-estiment l'ampleur de ces dépenses. Dans l'estimation des dépenses fiscales il est très important de mesurer l'écart entre le taux effectif et le taux théorique auquel on aurait dû taxer le produit, parce qu'en fonction du taux théorique, on peut avoir une dépense fiscale très différente. Ce travail là a progressé et est pris en compte aujourd'hui dans le débat. Il permet qu'à chaque fois que le gouvernement fait un projet de loi finances il y ait un débat sur la justification de ces dépenses fiscales : pourquoi sont-elles encore en place ? peut-on en venir à bout ? quelles sont les niches fiscales à supprimer du fait qu'elles ne sont plus justifiées ?

- Question (Secrétariat du CFDD) : A l'I4CE vous avez toute une équipe pour faire une estimation des besoins d'investissement pour le climat, mais en Belgique c'est un problème, en fait, qui a été identifié par le Bureau fédéral du Plan. Il est très difficile d'avoir une estimation précise, chiffrée et surtout actuelle des besoins en investissement. Ceci pourrait poser un problème pour la préparation de notre PRR étant donné que la Commission demande dans son *template* d'indiquer quel est le besoin en investissement pour la composante concernée. Que recommanderiez-vous à la Belgique de faire face à cette difficulté étant donné qu'on est face à l'urgence et qu'on a plus le temps de calculer quels sont les besoins, ni d'ailleurs d'estimer le volume d'investissements existants ?
Hadrien Hainaut : L'I4CE a pu échanger avec un homologue allemand : *Agora Energiewende*. Ce bureau conseille le gouvernement allemand par rapport à cette question. Les allemands n'ont pas chiffré la brique des besoins comme l'ont fait les français sur la base de la SNBC et ils ont opté pour une approche un peu différente, qui consistait à repérer les secteurs pour lesquels il était manifeste que la transition requerrait des investissements publics importants et que les entreprises et acteurs privés n'allaient pas se mobiliser, donc où l'effet de levier ne serait pas extrêmement fort. Ils ont chiffré les montants avec la logique de rechercher un seuil de transformation : combien d'investissements le secteur brasse-t-il aujourd'hui, essayons de faire deux fois plus pour qu'il y ait une rupture d'échelle et que le secteur se mette à discuter à un autre niveau⁶. Il y a donc plusieurs approches pour la construction d'un plan de relance.

⁶ Voy. https://static.agora-energiewende.de/fileadmin2/Projekte/2020/2020-05_Doppelter-Booster/A-EW_A-VW_Dual-Benefit_Stimulus_for_Germany.pdf

- Question (un membre du CFDD) : Le fait que la Banque centrale européenne injecte 1350 milliards d'euros sans tenir compte de la durabilité a-t-il une incidence sur notre débat sur le PRR ?

Hadrien Hainaut : L'I4CE a un pôle d'experts financiers qui s'intéresse à la régulation financière. Le secteur financier se pose beaucoup de questions sur la manière de gérer les changements climatiques et les risques qu'ils posent. Les régulateurs financiers y accordent une attention de plus en plus importante⁷ mais le lien avec le mécanisme monétaire n'est pas encore fait aujourd'hui et la façon de faire ce lien soulève beaucoup de débats. A ma connaissance, il existe encore des arguments parmi les régulateurs et les banques centrales pour dire que la stabilité monétaire et la stabilité des prix sont un objectif déconnecté de l'objectif climatique, mais ce n'est pas un débat qui est clos aujourd'hui.

- Question (un membre des groupes de travail du CFDD) : Quelle place accordez-vous au Parc photovoltaïque au sol, dont le potentiel est souvent sous-estimé ?

Hadrien Hainaut : L'I4CE ne formule pas d'avis sur l'ampleur des potentiels économiques ou techniques des différentes technologies de la transition. Nous sommes rivaux très finement à la stratégie nationale française et considérons que cette stratégie a fait son travail du mieux qu'elle le pouvait pour estimer les potentiels renouvelables, dont le potentiel solaire. Nous avons seulement chiffré les besoins d'investissement par rapport aux objectifs définis.

⁷ Voy. <https://www.i4ce.org/download/quel-role-pour-la-reglementation-financiere-dans-la-transition-bas-carbone/>